

Gouvernement de l'Inde
Ministère des affaires étrangères
Briefing hebdomadaire du porte-parole à l'intention des médias
25 juin 2020

Extrait de la note sur la frontière Inde-Chine

Ces derniers jours, nous avons clairement fait connaître notre position sur les développements actuels dans le secteur occidental des zones frontalières entre l'Inde et la Chine. En particulier, notre déclaration du 20 juin a fourni les faits essentiels et a clairement établi que ce sont les actions Chinoises menées jusqu'à présent qui ont conduit à l'augmentation des tensions dans la région ainsi qu'à la confrontation violente du 15 juin qui a occasionné des pertes humaines.

Début mai, la partie Chinoise avait pris des mesures pour entraver le déroulement normal et usuel des patrouilles Indiennes dans la région de la vallée de Galwan. Le face-à-face qui en a résulté a été traité par les commandants au sol conformément aux dispositions des accords et protocoles bilatéraux. A la mi-mai, la partie Chinoise a cherché à modifier le statu quo dans d'autres zones du secteur ouest. Nous avons consigné notre protestation contre les actions Chinoises par les canaux aussi bien diplomatiques que militaires, et nous avons clairement indiqué que tout changement de ce type était inacceptable pour nous. Par la suite, les commandants en chef se sont réunis le 6 Juin 2020 et ont convenu d'un processus de désescalade et de désengagement le long de la LAC (Line of Actual Control/Ligne de contrôle effectif) qui impliquait des actions réciproques. Les deux parties ont convenu de respecter et de se conformer à la LAC et de ne pas entreprendre d'activités visant à modifier le statu quo.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration du 20 juin, la partie Chinoise s'est écartée de ces accords en ce qui concerne la LAC dans la région de la vallée de Galwan et a cherché à ériger des structures juste en face de la LAC. Lorsque cette tentative a été déjouée, les troupes Chinoises ont mené des actions violentes le 15 juin 2020 qui ont directement entraîné des pertes humaines. Par la suite, les deux parties sont restées déployées en grand nombre dans la région, tandis que les contacts militaires et diplomatiques se poursuivaient.

Les incidents et les affrontements le long de la LAC doivent être compris dans le contexte plus large des récents développements. Cela permet également de faire ressortir les questions clés que les deux parties cherchent à résoudre. Le cœur du problème est que depuis début Mai, la partie Chinoise a accumulé un important contingent de troupes et d'armements le long de la LAC. Cela n'est pas conforme aux dispositions de nos différents accords bilatéraux, en particulier l'accord clé de 1993 sur le Maintien de la Paix et de la Tranquillité le long de la LAC dans les zones frontalières entre l'Inde et la Chine. Cet accord stipule notamment que "chaque partie maintiendra ses forces militaires dans les zones situées le long de la LAC à un niveau minimum compatible avec des relations amicales et de bon voisinage entre les deux pays". De toute évidence, la partie Indienne a dû procéder à des contre-déploiements et la tension qui en a résulté s'est ensuite manifestée.

La paix et la tranquillité dans les zones frontalières reposent sur le respect et la stricte observation de la LAC, ce qui a été explicitement reconnu dans les accords de 1993 et les accords ultérieurs. Les troupes Indiennes connaissent parfaitement le tracé de la LAC dans tous les secteurs des zones frontalières entre l'Inde et la Chine et le respectent scrupuleusement. Elles patrouillent depuis longtemps le long de la LAC, y compris dans la vallée de Galwan. Toutes les infrastructures construites par la partie Indienne se trouvaient toujours de son côté de la LAC. La partie Indienne n'a jamais entrepris quelque action que ce soit au-delà de la LAC et n'a jamais tenté de changer

unilatéralement le statu quo. Toutefois, la partie Chinoise n'a pas retourné la pareille et cela a parfois conduit à des confrontations.

Depuis de nombreuses années, les deux parties ont développé des systèmes de patrouilles et il est raisonnable d'espérer que les patrouilles ne seront pas entravées dans l'exercice de leurs fonctions légitimes. Malheureusement, nous avons constaté ces dernières années des entraves aux patrouilles qui vont souvent de pair avec des efforts visant à modifier unilatéralement le statu quo. Pour répondre aux situations dans lesquelles les deux parties se retrouvent face à face, un ensemble de procédures et de normes a été convenu d'un commun accord. Celles-ci se traduisent par un certain nombre d'accords et de conventions. Bien qu'il y ait eu des écarts occasionnels dans le passé, la conduite des forces Chinoises cette année a fait preuve d'un mépris total de toutes les normes mutuellement convenues.

Le déploiement d'un important contingent de troupes et les changements de comportement ont également été aggravés par des revendications injustifiées et indéfendables. Le récent changement de position des Chinois dans la vallée de Galwan en est un exemple.

Le maintien de la paix et de la tranquillité dans les zones frontalières est la base de nos relations bilatérales. Il est impératif que les mécanismes établis soient utilisés par les deux parties pour remédier à la situation actuelle. La réunion du Mécanisme de travail pour la consultation et la coordination sur les affaires frontalières entre l'Inde et la Chine (WMCC - Working Mechanism for Consultation & Coordination on India-China Border Affairs), qui s'est tenue hier, a donc constitué un développement significatif. Elle a été précédée d'une discussion entre les commandants en chef des forces armées le 22 juin, qui s'est concentrée sur la mise en œuvre des accords conclus entre eux le 6 juin 2020.

Comme vous savez, les Ministres des Affaires Étrangères des deux pays ont eu une conversation le 17 juin 2020 et ont convenu que la situation dans son ensemble serait gérée de manière responsable et que l'accord de désengagement du 6 juin serait mis en œuvre.

Nous attendons de la partie Chinoise qu'elle assure sincèrement le suivi de cet accord et qu'elle veille au rétablissement rapide de la paix et de la tranquillité dans les zones frontalières. Une prolongation de la situation actuelle ne ferait que vicier l'atmosphère nécessaire au développement de la relation.
